

uire Form
ser Diffuser
Analy
Coordonn
fuser
uire Analyserr
yser
anner
analyser
Produire
Produire
re Diffuser
Produire



Rapport d'activité



yser
Coordonn
user
Produire
alyser
er
Produire
Diffuser



Sommaire



- 1** Éditorial
- 3** L'Insee et la statistique publique
- 4** Organigramme de la direction générale
- 7** L'Insee en région
- 8** Les faits marquants de l'année 2010
 - 9 L'Insee à la pointe de la statistique européenne et mondiale
 - 12 L'Insee renforce sa présence dans le débat public
 - 15 É sane : des statistiques annuelles d'entreprises plus cohérentes et à moindre coût
 - 18 L'Insee facilite l'accès aux données
- 22** Annexes

Éditorial

De l'année 2010, il faut sans doute d'abord retenir l'implication accrue de l'Insee dans la statistique européenne et mondiale. Cette participation croissante est passée tout d'abord par la mise en œuvre du rapport de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social, rapport qui a suscité un engouement considérable tant auprès des producteurs que des utilisateurs.

Au sein de l'Union européenne, l'Insee copréside un « parrainage » chargé de mettre en œuvre les propositions du rapport à l'échelle européenne. Un grand nombre de pays participent à cette réflexion, qui débouchera sur un ensemble de recommandations opérationnelles à l'horizon de juillet 2011. L'OCDE a lancé par ailleurs plusieurs groupes de travail auxquels l'Insee contribue activement, qu'il s'agisse d'améliorer la prise en compte du capital humain ou du développement durable.

L'Insee s'est en outre fortement impliqué dans la coordination de projets innovants à l'échelle européenne, qu'il s'agisse de « profilage des groupes » ou de préparation de standards destinés à accroître l'efficacité du système statistique européen.

Symbole de cette implication croissante de l'Insee dans la statistique européenne, les directeurs généraux d'Instituts nationaux de statistique ont élu, pour deux ans, la France à la présidence du Groupe de partenariat. Ce groupe rassemble huit directeurs généraux, ainsi que le directeur général et le directeur général adjoint d'Eurostat. Sa taille réduite lui permet de remplir son rôle de réflexion stratégique et de renforcement de la coopération entre Eurostat et les États-membres.



L'Insee s'est aussi attaché à mettre en œuvre les recommandations du rapport Stiglitz au plan national. Il rencontre ainsi les préoccupations des Français : la page qu'il consacre à ce rapport sur son site reçoit en effet de très nombreuses visites. L'Insee a approfondi en outre ses travaux sur les inégalités et sur les multiples dimensions que revêt la qualité de vie, présentant dans ces deux domaines des résultats originaux. Le mal-logement a ainsi reçu une attention spéciale, comme l'avait suggéré le Cnis.

L'Insee s'est efforcé d'informer le mieux possible les Français sur le déroulement et les conséquences à moyen terme de la crise financière qui a éclaté en 2008. Tout au long de l'année, il a présenté dans ses *Notes de conjoncture* des prévisions solides ainsi que des dossiers d'analyse bien étayés.

L'Insee affirme aussi sa présence dans les régions. Ses directions régionales travaillent en étroite collaboration avec les acteurs locaux et l'expertise de l'Insee gagne en pertinence vis-à-vis des décideurs publics. Elle s'appuie notamment sur une meilleure utilisation des

Pôles de service de l'action régionale, qui mettent à disposition des services d'études des outils et des méthodes leur permettant de réaliser à moindre coût des travaux appropriés.

Mais les études qui nourrissent le débat public seraient de faible portée sans un socle statistique solide. Ce socle est constamment amélioré grâce à un travail de tous les instants, parfois peu visible, mais toujours nécessaire. Avec l'entrée de cette nouvelle décennie, il convient de saluer l'arrivée à maturité d'un nouveau dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. C'est le résultat d'un projet très ambitieux, qui s'est poursuivi pendant cinq ans. Grâce à ce dispositif, la charge des entreprises a été allégée, ce qui est un de nos objectifs permanents. Le service statistique public a également réalisé des gains de productivité, sans nuire en rien à la qualité des données obtenues. Ces gains s'appuient sur un réel effort d'innovation, en matière de tirage d'échantillon et de contrôle des données. Reste encore à réduire les délais, et à mieux prendre en compte les groupes d'entreprises.

Il ne servirait à rien d'élaborer des statistiques et des études de qualité si elles n'étaient pas suffisamment diffusées. L'internet est, de ce point de vue, un outil d'une grande efficacité qu'il convient d'exploiter au mieux. En 2010, le site de l'Insee a bénéficié de nouvelles améliorations. Les internautes ont ainsi accès dans de bien meilleures conditions aux données localisées ainsi qu'aux séries chronologiques.

Par ailleurs, l'Insee a ouvert en 2010 un Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Grâce à ce centre, les chercheurs peuvent effectuer des traitements statistiques sur des données détaillées, à partir de leur lieu de travail habituel, dans le respect des exigences de la Cnil et des règles éthiques de confidentialité les plus rigoureuses. Ils peuvent ainsi mener des recherches quantitatives en

économie et en sociologie qui étaient jusque-là irréalisables. Le dispositif a déjà attiré de nombreux chercheurs, y compris à l'étranger.

L'Insee a accentué par ailleurs en 2010 son effort de communication vis-à-vis du public et des médias. Dix conférences de presse ont été organisées, à l'occasion de la sortie des *Notes de conjoncture* et des principaux ouvrages de la collection *Insee Références*. Les journalistes sont venus nombreux à ces conférences, montrant le grand intérêt de la presse et de l'opinion publique pour nos travaux.

Cet effort de communication va de pair avec un effort de pédagogie, indispensable pour consolider le précieux capital de confiance dont bénéficie l'Insee, alors même que s'accroît la complexité de la réalité économique et sociale. Les explications et commentaires qui accompagnent les statistiques et la présentation des études doivent en tenir compte. Les conférences de presse ont aussi cet objectif pédagogique, pour les journalistes et à travers eux pour le grand public.

Il me reste à saluer le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique, le Genes, devenu établissement public le 1^{er} janvier 2011, et dont une large part a vocation à rejoindre dans quelques années le campus de Palaiseau. Ce changement de statut a été préparé tout au long de l'année 2010 : il permettra à nos écoles et à nos centres de recherche de mieux asseoir leur rayonnement, en lien étroit avec l'Insee.



Jean-Philippe Cotis
Directeur général de l'Insee

L'Insee et la statistique publique

L'Insee, administration d'État et institut indépendant

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946. L'Institut est une direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. C'est donc une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État. Dans ce cadre, il conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle et aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui doit veiller au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques.

Une mission principale : éclairer le débat économique et social, et aider à la décision

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'Insee se tient à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence.

L'Insee assure le secrétariat du Cnis, organe de concertation entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques

Le texte de référence de la statistique publique est la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, modifiée et mise à jour depuis cette date. Le législateur veille également à la transposition des règles communautaires en droit français. La loi fixe les grands principes qui garantissent la qualité de la production de la statistique publique. Elle en confie l'interprétation et le contrôle à l'Autorité de la statistique publique et au Conseil national de l'information statistique (Cnis). Le Cnis est aussi le lieu privilégié de la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique. L'Insee en assure le secrétariat. La France s'est dotée en outre d'une législation spécifique pour le traitement des données nominatives, qui s'applique aussi aux traitements statistiques : c'est la loi « informatique et libertés » de 1978.

L'Insee représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe installée à Genève, ainsi que du comité de statistique de l'OCDE.

Organigramme de la direction générale



Julien Pouget
Directeur de cabinet



Jean-Philippe Cotis
Directeur général



Inspection générale
et direction
du projet Metz

Pierre Muller



Le comité de direction

Secrétariat
général

Virginie Madelin



Direction
de la Coordination
statistique et
des relations
internationales

Philippe Cuneo

² Conseil national de l'information statistique

Secrétariat de
l'Autorité de la
statistique publique

Secrétariat du Cnis²

Sphère
informatique
Jean-Pierre
Grandjean

Département
de la Production
et de l'infrastructure
informatiques

Département
des Applications
et des projets

Département
des Services
généraux

Département
de la Programmation
et de la gestion

Unité Gestion
des carrières

Cefil¹

Département
des Ressources
humaines



Direction
des Statistiques
d'entreprises

Jean-Marc Béguin

Département
des Répertoires, des
infrastructures et
des statistiques
structurelles

Département
des Statistiques
de court terme

Département
des Synthèses
sectorielles

Unité Méthodologie
statistique
entreprises

Département
de la Démographie

Département
de l'Emploi
et des revenus
d'activité

Département
des Prix à la
consommation,
des ressources
et des conditions
de vie des ménages

Unité des Méthodes
statistiques

Unité des Études
démographiques
et sociales



Direction
des Statistiques
démographiques
et sociales

Stéfan Lollivier



Direction
des Études
et synthèses
économiques

Eric Dubois

Département
de la Conjoncture

Département
des Études
économiques
d'ensemble

Département des
Comptes nationaux

Unité Ressources
documentaires
et archivage

Département
de l'Offre
éditoriale

Département
de l'Action
régionale

Département Insee
info service

Unité Affaires
juridiques et prix



Direction
de la Diffusion
et de l'action
régionale

Pierre Audibert



Groupe
des écoles
nationales
d'économie
et de statistique³

Antoine Frachot

Ensaie⁴

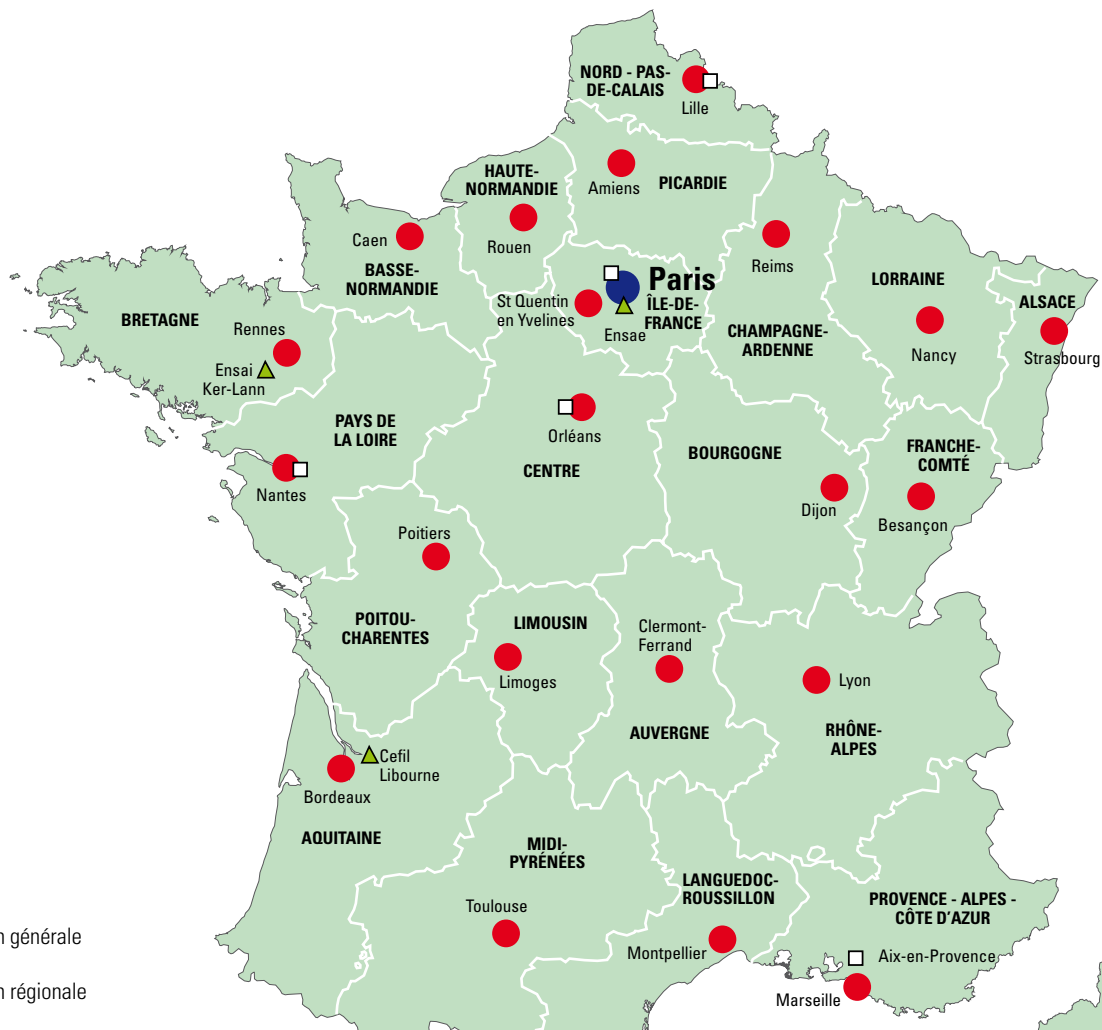
Ensaie⁵

Crest⁶

Cepe⁷

³ Le Genes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (décret n° 2010-1670 du 28/12/10)
⁴ École nationale de la statistique et de l'administration économique
⁵ École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
⁶ Centre de recherche en économie et statistique
⁷ Centre d'études des programmes économiques

¹ Centre de formation de l'Insee à Libourne



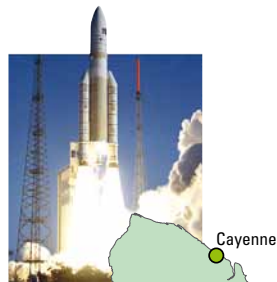
- Direction générale
- Direction régionale
- Service régional
- Centre ou service national informatique
- ▲ École Centre de formation
- ⬡ Direction interrégionale



Basse-Terre
Pointe-à-Pitre
GUADELOUPE



Fort-de-France
MARTINIQUE



Cayenne
GUYANE



Mamoudzou
MAYOTTE



Saint-Denis
LA RÉUNION

L'Insee en région

| Directions régionales | Directeurs Janvier 2011 | Directions régionales | Directeurs Janvier 2011 |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Alsace | Guy Bourgey | Languedoc-Roussillon | Francis Vennat |
| Antilles-Guyane | Georges-Marie Grenier | Limousin | Fabienne Le Hellaye |
| Aquitaine | Jean-Michel Quellec | Lorraine | Christian Toulet |
| Auvergne | Michel Gaudoy | Midi-Pyrénées | Jean-Philippe Grouthier |
| Bourgogne | Moïse Mayo | Nord - Pas-de-Calais | Daniel Huart |
| Bretagne | Michel Guillemet | Basse-Normandie | Maryse Chodorge |
| Centre | Dominique Perrin | Haute-Normandie | Alain Malmartel |
| Champagne-Ardenne | Patrick Redor | Pays de la Loire | Jean-Paul Faur |
| Corse | Arnaud Stéphaney | Picardie | Pascal Oger |
| Franche-Comté | François Houssin | Poitou-Charentes | Didier Blaizeau |
| Île-de-France | Sylvie Marchand | Provence - Alpes - Côte d'Azur | Renan Duthion |
| La Réunion (y compris Mayotte) | Pascal Chevalier | Rhône-Alpes | Vincent Le Calonnec |



L'organisation territoriale de l'Insee

Les moyens de l'Insee sont répartis entre la direction générale, située à Paris, les directions régionales, les centres et services nationaux informatiques. Le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

La direction générale définit les travaux statistiques et économiques. Elle partage leur réalisation entre elle-même, les établissements dans les régions, les centres et services nationaux informatiques. Elle gère les moyens humains, financiers et informatiques de l'Institut. Elle coordonne le service statistique public.

Les établissements dans les régions collectent la plupart des données statistiques et effectuent une part importante de leur traitement. Se tenant au contact des acteurs locaux, les directions régionales réalisent des études et diffusent de l'information économique et sociale dans leur région. Leurs principaux interlocuteurs sont les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

Les centres et services nationaux informatiques prennent en charge les réalisations informatiques et mettent à la disposition de l'Institut les moyens nécessaires en logiciels, matériels et télétransmissions.

Les faits marquants de l'année 2010



-
- 9** L'Insee à la pointe de la statistique européenne et mondiale
 - 12** L'Insee renforce sa présence dans le débat public
 - 15** Ésane : des statistiques annuelles d'entreprises plus cohérentes et à moindre coût
 - 18** L'Insee facilite l'accès aux données

L'Insee à la pointe de la statistique européenne et mondiale

L'Insee joue un rôle majeur dans les instances statistiques européennes et mondiales. Il le fait à travers la participation à des groupes de travail, qui prennent des formes diverses. Il accomplit en particulier un effort très important pour la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz, au sein de l'Union européenne en particulier.

L'Union européenne a mis en place en 2006 des ESSnets, *Collaborative European Statistical System Networks* (Réseaux collaboratifs du Système statistique européen). Chaque ESSnet traite d'un thème et rassemble des experts de plusieurs instituts statistiques européens. L'objectif est de partager leur expertise. Le groupe doit ensuite faire connaître ses résultats à tous les membres de l'Union européenne, qui peuvent ainsi se les approprier. Fin 2010, 15 ESSnets avaient été lancés, dont trois avaient achevé leurs travaux.

L'Insee a décidé de s'impliquer dans ces réseaux beaucoup plus fortement que par le passé. Il assure ainsi la coordination de deux d'entre eux, l'un relatif au profilage des groupes (*voir encadré page 17*), et l'autre à la préparation de la standardisation.

Ces deux ESSnets correspondent à des groupes différents de six et sept Instituts nationaux de statistique. L'ESSnet relatif au profilage a commencé ses travaux à la fin 2009, et doit les poursuivre pendant quatre ans. Sa première réalisation a été d'établir une liste des opérations à mener pour

profiler un grand groupe multinational. Cette liste doit ensuite être testée sur

une dizaine de grands groupes multinationaux. Le second ESSnet a pour but de proposer un mode de travail pour définir de véritables standards, comme par exemple des modules informatiques communs.

Ces standards seraient ensuite mis en œuvre dans les dispositifs de production du Système statistique européen pour les rendre plus efficaces. Outre ces ESSnets dans lesquels l'Insee a une responsabilité de coordonnateur, il est membre de cinq autres ESSnets.

L'Insee participe également activement à des « parrainages ». Il s'agit dans ce cas de traiter les problèmes stratégiques horizontaux

Le directeur général de l'Insee élu président du Groupe de partenariat

En novembre 2010, le directeur général de l'Insee a été élu pour deux ans à la présidence du Groupe de partenariat. Il s'agit d'une émanation du Comité du Système statistique européen, comité qui rassemble les directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique, leurs responsables des relations internationales, des représentants d'Eurostat et quelques observateurs. Avec l'élargissement de l'Union européenne, le nombre de ses membres est devenu très élevé, rendant difficiles des discussions approfondies.

Le Groupe de partenariat a donc une taille beaucoup plus réduite : huit directeurs généraux d'Instituts nationaux de statistique, ainsi que le directeur général et le directeur général adjoint d'Eurostat. Cette taille réduite est un facteur d'efficacité, qui confère au Groupe une grande importance en matière de planification et de gouvernance. Il a en particulier aujourd'hui une fonction de renforcement de la réflexion stratégique. Il œuvre également en faveur de la coopération et des échanges mutuels entre Eurostat et les États-membres.



les plus importants qui se posent à Eurostat et aux Instituts nationaux de statistique. Les parrainages sont coprésidés par un directeur d'Eurostat et le directeur général d'un Institut national de statistique.

Les activités d'appui technique international

Dans le domaine international, l'Insee accorde une grande importance aux activités d'appui technique.

Ces activités se déroulent dans un cadre bilatéral ou par la participation à des programmes multilatéraux européens. L'Insee s'attache particulièrement à leur efficacité. Pour cela, il privilégie les projets de préférence aux actions ponctuelles. Aucun de ces projets n'est lancé sans qu'une mission préalable d'évaluation permette d'envisager une forte probabilité de succès. Des évaluations régulières sont ensuite réalisées pour s'assurer que les ressources sont mobilisées de façon optimale.

Pour mieux cibler ses actions, l'Insee a défini des priorités géographiques : Collectivités d'outre-mer, pays européens hors Union européenne, pourtour méditerranéen, Afrique subsaharienne francophone. Pour celle-ci, l'Insee s'attache à accompagner dans leur développement Afristat (l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne) ainsi que les écoles de statistique africaines. La formation est en effet un axe privilégié d'action de l'Insee, qui peut faire appel à deux grandes écoles, l'Ensaie et l'Ensaï, ainsi qu'à deux centres de formation, le Cepe et le Cefil.

L'Insee est membre d'un parrainage sur la communication, avec neuf autres pays. Ce groupe a fait de nombreuses propositions. L'une d'entre elles, par exemple, est de créer un site internet propre pour le Système statistique européen, de manière à accroître la visibilité de ce système. L'Insee collabore également à un parrainage sur la qualité ; il animait en particulier avec le Portugal un sous-groupe qui devait définir un troisième niveau d'indicateurs pour le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et qui a terminé ses travaux.

Mais l'Insee s'investit plus particulièrement dans la mise en œuvre européenne du rapport de la commission

Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social. Son directeur général copréside un parrainage sur ce thème. Mis en place en mai 2010, ce parrainage réunit quinze pays de l'Union européenne, ainsi que la Suisse, l'OCDE et la Commission économique de l'ONU pour l'Europe. Il est chargé de faire des propositions pour la statistique européenne sur chacune des parties du rapport Stiglitz. Le groupe a présenté un rapport d'étape détaillé le 30 septembre 2010 à la réunion annuelle des directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique. Le rapport final doit être remis en juillet 2011.

L'Insee s'implique dans la mise en œuvre du rapport Stiglitz au-delà de l'Union européenne. Il s'efforce en effet de répondre aux nombreuses demandes internationales de présentation du rapport, et il participe activement aux travaux déjà engagés.





Ainsi, l'OCDE travaille à la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz en coopération avec les pays membres et en particulier la France. L'Insee participe au groupe de travail sur la mesure du capital humain. De même, l'OCDE a lancé une *task force* internationale qui conduit dans plusieurs pays des travaux ayant pour objectif de décomposer par catégories le compte des ménages de la comptabilité nationale. Cette décomposition se fait à l'aide de données d'enquêtes, sur la base des travaux initiés par l'Insee.

Une *task force* commune ONU, OCDE, Union européenne a été mise en place pour la construction d'un indicateur de développement durable.

Les recommandations du rapport ont également été présentées par le directeur général de l'Insee en février 2010 à l'ONU. Un point spécifique sur les travaux liés au rapport est prévu lors de la réunion de la commission statistique de l'ONU de 2011.

Par ailleurs, le directeur général de l'Insee participe à un groupe de travail de l'Office national de la statistique britannique sur la mesure du bien-être. Il s'est également rendu au Maroc en janvier 2010 pour un séminaire largement consacré au rapport Stiglitz. Les directeurs de la statistique de deux grands pays émergents, le Brésil et l'Afrique du Sud, y participaient également.

Sur le même thème, les échanges bilatéraux ont également été nombreux. L'Insee a ainsi reçu des spécialistes coréens, japonais, indiens et québécois et a présenté ses propres travaux au Brésil, au Portugal, en Russie et en Slovaquie.

L'Insee progresse rapidement dans la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

En 2005, un Code de bonnes pratiques de la statistique européenne a été mis au point. Au cours des deux années suivantes, une « revue par les pairs » a été menée dans tous les pays de l'Union. L'objectif était d'examiner, pour chacun des Instituts nationaux de statistique, dans quelle mesure il se conformait au Code, et quelles mesures étaient nécessaires pour améliorer cette conformité. Depuis lors Eurostat examine chaque année si ces mesures sont mises en œuvre.

L'Insee s'attache à progresser le plus possible dans ce domaine. Il est particulièrement bien noté par Eurostat qui, dans son rapport de 2010, indique que presque tous les indicateurs du Code de bonnes pratiques sont totalement ou largement satisfaits. Les points faibles concernent des retards pris par des projets techniques innovants par rapport aux échéances que l'Insee s'était fixées.



L'Insee renforce sa présence dans le débat public

L'Insee apporte sa contribution aux débats sur les questions économiques et sociales qui préoccupent le plus les Français : niveau de vie, inégalités, qualité de la vie, conséquences de la crise. Il le fait en s'appuyant sur les statistiques et les études qu'il élabore. L'audience que rencontrent ses publications, les nombreux articles qu'elles suscitent dans la presse, montrent qu'il répond ainsi à une demande forte.

En 2010, l'Insee s'est attaché à mettre en œuvre les recommandations du « rapport Stiglitz » sur la mesure de la performance économique et du progrès social. Les analyses et préconisations de la commission Stiglitz ont trouvé un large écho dans l'opinion publique. Les très nombreuses consultations de la page du site internet de l'Insee qui lui est consacrée en témoignent.

Le rapport Stiglitz met l'accent sur la recherche d'indicateurs synthétiques de bien-être plus appropriés que le PIB. Dans cet esprit, l'Insee s'est livré à une comparaison entre la France et quelques pays de niveaux de vie comparables : l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon. Ces travaux ont fait l'objet d'une publication dans l'ouvrage *L'Économie française*. En termes de niveau de vie, les indicateurs alternatifs au PIB conduisent à quelques reclassements entre pays, sans pour autant remettre en cause l'avance des États-Unis. Les indicateurs de conditions de vie peignent en revanche un tableau beaucoup plus contrasté. C'est ainsi qu'aux États-Unis, depuis les années 1980, l'espérance de vie a progressé à un rythme nettement moins élevé que dans les autres pays étudiés.

La problématique du développement durable se trouve elle aussi au cœur du débat public. Dans la droite ligne des préconisations du rapport Stiglitz, un tableau de bord a été mis au point afin de mieux évaluer la stratégie nationale de développement durable. Il est produit par le Service de l'observation et des

statistiques (SOeS) et l'Insee. Certains des indicateurs qui y figurent, comme le contenu en carbone de la demande finale des ménages, sont particulièrement innovants.

Un autre dossier de *L'Économie française* aborde cette question. Les résultats présentés montrent l'intérêt de ne pas se limiter aux émissions produites sur le territoire national. En effet, pour la France, les émissions passent de 6,7 à 9,0 tonnes par an et par habitant (en 2005) quand on tient compte des émissions liées aux importations, et que l'on déduit celles liées aux exportations.



Des avancées sur les inégalités

Les inégalités occupent aussi une large place dans le débat public, et le rapport Stiglitz souligne la nécessité de mieux les prendre en compte. L'Insee a publié en 2010 plusieurs études sur ce sujet. Des résultats ont été présentés pour la première fois sur les très hauts salaires. En 2007, parmi les salariés à temps complet du secteur privé, les 1 % les

mieux rémunérés ont ainsi perçu un salaire sept fois plus élevé que le salarié moyen. Par ailleurs, un dossier de l'ouvrage *Les revenus et le patrimoine des ménages* étudie l'évolution des très hauts revenus entre 2004 et 2007 ; il fait apparaître qu'entre ces deux années, le revenu moyen des titulaires de très hauts revenus a davantage progressé que celui de l'ensemble de la population.

Une étude, parue dans *France, portrait social*, s'applique à approfondir l'examen des inégalités entre salariés en allant au-delà du seul taux de salaire. C'est ce qui permet de faire le concept de revenu salarial, qui fait masse de l'ensemble des salaires perçus par un salarié au cours d'une année. Il permet de mieux cerner les revenus du salarié quand celui-ci n'a pas travaillé toute l'année à temps plein, une situation qui affecte près de la moitié des salariés. Avec le revenu salarial, les écarts de revenu apparaissent nettement plus marqués. Toutefois, les inégalités sont atténuées une fois prises en compte les allocations perçues par les salariés traversant une période de chômage.

L'analyse des inégalités ne saurait s'arrêter à l'examen de situations individuelles, elle doit s'étendre, en outre, aux ménages. Comme le suggèrent, en effet, les travaux présentés dans *France, portrait social*, les personnes ayant un emploi ont un niveau de vie plus élevé que la moyenne parce qu'elles ont aussi plus souvent un conjoint qui a lui-même un emploi.

Les multiples dimensions de la qualité de la vie

Le rapport Stiglitz place la qualité de la vie au cœur de ses préoccupations. Une étude, parue dans *France, portrait social*, passe en revue les nombreux facteurs à prendre en compte pour appréhender cette notion. Ceux-ci ont été regroupés en neuf dimensions : conditions matérielles de vie, contrainte financière, santé,



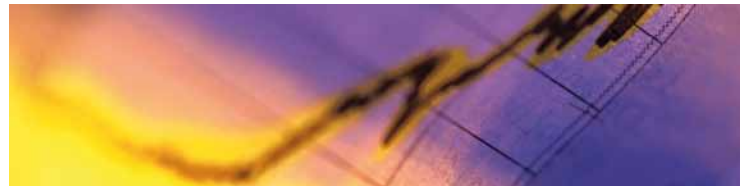
éducation, contacts avec les autres, participation à la vie publique, conditions de travail, insécurité économique, insécurité physique. À l'aide de cette grille d'analyse, il est alors possible de procéder à des travaux empiriques et d'évaluer comment ces facteurs de bien-être se distribuent au sein de la population. Les résultats obtenus confirment que les personnes ayant le niveau de vie le plus faible sont désavantagées dans toutes les dimensions de la qualité de vie, à l'exception toutefois de l'insécurité physique et de l'insécurité économique. Selon l'âge, les différences de qualité de vie sont faibles, en dehors de la santé et de l'éducation.

Dans la qualité de la vie, les conditions de logement jouent un grand rôle. Le mal-logement préoccupe particulièrement les Français, et l'Insee s'est efforcé de le mesurer le mieux possible. Selon les dernières données disponibles, 250 000 personnes ne disposent

Le retentissement des projections de population

La croissance de la population, l'évolution de sa répartition par âge et sa répartition géographique influencent de très nombreux phénomènes économiques et sociaux. C'est pourquoi l'Insee élabore régulièrement des projections démographiques, qui attirent l'attention des médias et du public. Ainsi, les projections publiées en 2010 ont suscité de très nombreuses reprises de presse, et elles ont été téléchargées un très grand nombre de fois sur le site de l'Insee. Les acteurs publics en font également un grand usage, en raison de la forte influence des évolutions démographiques sur les équipements à prévoir, en particulier en matière d'enseignement et de santé.

Selon ces projections, la population de la France continuera à croître fortement dans les prochaines décennies. C'est en particulier le nombre des plus de 60 ans qui augmentera fortement, mais surtout dans les 15 prochaines années. Sur le plan régional, les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer.



pas d'un logement personnel : 33 000 d'entre elles sont en très grande difficulté, dormant dans la rue ou dans les dispositifs d'accueil d'urgence ; 100 000 sont accueillies dans des services d'hébergement social ; 117 000 logent à leurs frais dans une chambre d'hôtel ou sont hébergées par des particuliers. Par ailleurs, 2,9 millions de personnes vivent dans des logements privés de confort ou surpeuplés.

À la mesure de la qualité de la vie se rattache aussi la notion de « pauvreté en conditions de vie ». Les personnes pauvres en conditions de vie sont celles qui déclarent des difficultés budgétaires, de nombreuses restrictions de consommation ou des conditions de logement difficiles. Cette pauvreté est souvent transitoire, et concerne alors des ménages jeunes soumis à des contraintes budgétaires élevées mais passagères, ainsi que des personnes plus âgées qui se privent ponctuellement. Mais la

pauvreté en conditions de vie peut être aussi persistante, et elle touche alors des personnes qui cumulent faibles revenus, précarité vis-à-vis du marché du travail, et difficultés de santé. La pauvreté monétaire a fait aussi l'objet de plusieurs études, qui montrent en particulier qu'y entrer ou en sortir est souvent lié à des événements familiaux.

Les conséquences de la crise financière

La crise financière qui a éclaté en 2008 continue à faire sentir ses effets. L'Insee s'efforce d'informer le mieux possible les

Français sur son déroulement et sur ses conséquences. Il le fait principalement à travers ses *Notes de conjoncture*, qui ont présenté en 2010 des prévisions solides ainsi que plusieurs dossiers et éclairages spécifiques.

Ainsi, les pertes d'emplois ont été importantes après la crise. Mais elles se sont révélées nettement inférieures à ce que la très forte baisse de l'activité laissait craindre. Par ailleurs, l'emploi a retrouvé une pente ascendante plus tôt que prévu. Cette réactivité de l'emploi à la hausse suggère que les entreprises ont, plus que par le passé, la possibilité de réduire le nombre d'heures travaillées sans avoir à licencier, en raison notamment d'un recours élevé à l'intérim. Au-delà de cette explication de circonstance, on ne saurait exclure qu'un affaiblissement des gains de productivité soit à l'œuvre. Cette piste semble sérieuse, mais un recul plus important est nécessaire pour la valider.

Les conséquences de la crise risquent d'être durables, et les pertes d'activités qu'elle a provoquées ne seront sans doute pas rattrapées : c'est ce qui ressort d'une étude, appuyée sur des données internationales, parue dans *L'Économie française*, qui tire les leçons des crises financières passées.

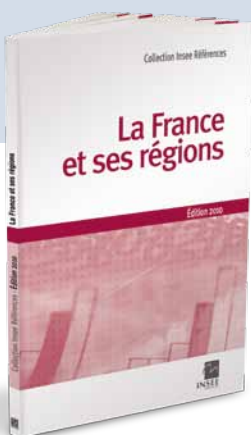
La crise financière a eu également pour effet de creuser le déficit public et d'alourdir le poids de la dette. La dégradation des finances publiques est ainsi devenue un sujet de préoccupation pour les responsables politiques comme pour l'opinion publique. Le Président de la République a sollicité l'expertise de l'Insee sur ce thème, en demandant un rapport au président de l'Autorité de la statistique publique et au directeur général de l'Insee. Ce rapport montre en particulier que le retour de la croissance ne pourra à lui seul suffire à ramener la dette et le déficit publics à des niveaux acceptables. Il met ainsi en évidence la nécessité d'une maîtrise bien meilleure de la dépense de l'État et, plus encore, de celles des collectivités locales et des régimes sociaux.

L'Insee est très présent en région

L'Insee est également très présent dans le débat public en région. Les directions régionales réalisent de nombreuses études, le plus souvent en partenariat avec les administrations d'État, les collectivités locales et tous les autres acteurs locaux. Ces études contribuent au pilotage des politiques publiques dans de nombreux domaines, comme l'emploi des seniors et les fins de carrière, ou l'effet des finances locales sur la croissance des villes. Elles apportent des éclairages sur la dynamique et la structuration des territoires, à travers par exemple l'impact des grands équipements. Elles s'intéressent à des aspects spécifiques comme la démographie des entreprises, ou l'analyse de filières : agro-alimentaire, pharmacie, bois...

En 2010, l'Insee a par ailleurs publié un ouvrage de synthèse, *La France et ses régions*. Cet ouvrage contient notamment un panorama des 26 régions françaises, ainsi que plusieurs dossiers. L'un d'eux compare les dynamiques des régions, les dynamiques des grandes villes, et fait le lien entre elles. Une autre trace des perspectives pour la démographie médicale. Elle fait ressortir que les forts écarts de densité médicale vont

avoir tendance à se réduire dans les 20 années à venir.



Ésane : des statistiques annuelles d'entreprises plus cohérentes et à moindre coût

En 2010 ont été mis en ligne sur le site de l'Insee les premiers résultats issus du nouveau dispositif Ésane, pour Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises. Le dispositif est arrivé à maturité au terme d'un projet lui-même intitulé Résane, Refonte des statistiques annuelles d'entreprises. Il donne une vision plus cohérente du système productif, tout en diminuant la charge statistique pesant sur les entreprises et les moyens que les services statistiques doivent mettre en œuvre.

Les premiers résultats issus de Ésane concernaient l'année 2008. Les résultats relatifs à 2009 paraîtront au cours du premier semestre 2011 et ils seront plus complets. Le dispositif sera alors pratiquement entré en régime de croisière.

Le projet Résane a été lancé en 2005. C'était un élément majeur du programme de moyen terme de l'Insee pour les années 2006-2010. Le Sessi, service des Études et des Statistiques industrielles, alors distinct de l'Insee, lançait en même temps pour son domaine de compétence le projet Fusain, Fusion des statistiques annuelles sur l'industrie.

Le projet Résane était très complexe, de par la taille des fichiers à traiter, trois millions d'entreprises, avec pour chacune d'elles un grand nombre de variables, et les objectifs fixés : ses concepteurs avaient la volonté d'améliorer les traitements et contrôles, pour obtenir des résultats statistiques plus fiables et plus cohérents, tout en réduisant les délais et en réalisant des gains de productivité substantiels. Cela passait donc par une réingénierie complète des processus de production. Ces objectifs ont été atteints, même si les délais de diffusion doivent être encore réduits. La meilleure prise en compte des groupes d'entreprises, prévue également, sera réalisée dans un deuxième temps.

Le dispositif antérieur pour l'obtention des statistiques annuelles d'entreprises

s'appuyait sur deux sources ayant chacune leur dispositif de diffusion autonome : d'une part une source



fiscale, les déclarations annuelles de bénéfiques que remplissent toutes les entreprises (BIC, Bénéfices industriels et commerciaux et BNC, Bénéfices non commerciaux) ; d'autre part une source statistique, les EAE, Enquêtes annuelles d'entreprises mais sur un champ plus restreint. La source fiscale était exhaustive. Sur leur champ, les enquêtes annuelles comme toutes les enquêtes « entreprises » comportaient une partie sondée et une partie exhaustive pour les plus grandes entreprises, celles dont l'effectif salarié dépassait un seuil, dépendant du secteur, mais généralement compris entre 20 et 30 salariés. Les deux sources étaient confrontées dans le cadre de Suse, Système unifié de statistiques d'entreprises, mais seulement sur la partie exhaustive. Cette confrontation améliorerait la qualité des statistiques obtenues, mais laissait potentiellement subsister des incohérences entre sources, du fait de l'absence de confrontation sur la partie sondée,



et parce que leurs résultats étaient élaborés et publiés indépendamment.

Des « macro-contrôles »

Le projet Résane a aussi été pour l'Insee l'occasion d'une réflexion approfondie sur la façon de contrôler et si nécessaire de rectifier les données collectées. Cette réflexion a conduit à la mise au point d'une méthode très innovante.

D'une façon générale, le contrôle le plus efficace est un contrôle manuel suivi dans les cas problématiques d'une interrogation directe des entreprises pour vérifier le caractère atypique d'une donnée et tenter d'en comprendre la raison. Mais cette procédure, si elle était systématisée, demanderait des moyens très importants. Il n'est possible d'y avoir recours que dans un nombre de cas limité, qu'il faut donc essayer de sélectionner au mieux, et automatiquement.

Pour cela, pour un ratio de structure ou un taux de croissance donné, on calcule l'impact de la valeur disponible pour une unité sur la valeur obtenue pour l'ensemble auquel elle appartient. Plus cet impact est fort, plus on considère que cette unité est importante à contrôler. Le même calcul est fait pour les données principales de l'unité, de manière à calculer un « score » global. L'unité est interrogée si ce score est supérieur à un seuil.

Ce seuil doit lui-même avoir été au préalable choisi. Il dépend de l'activité à un niveau fin, ce qui fait qu'un très grand nombre de seuils ont dû être déterminés. Cela se fait automatiquement par simulation sur une enquête passée.

Les entreprises devaient être interrogées au travers des EAE en particulier parce que la source fiscale était disponible trop tardivement. Sans les EAE, les statistiques annuelles d'entreprises n'auraient pas pu répondre à un certain nombre de demandes, en particulier celles des comptes nationaux, ou encore celles concernant les règlements européens. Ce verrou a sauté, la source fiscale étant désormais disponible beaucoup plus tôt.

Les Enquêtes annuelles sous leur forme ancienne ont donc été supprimées, ce qui a permis de réduire la charge statistique pesant sur les entreprises, conformément à leur désir légitime. Le nouveau système s'appuie donc principalement sur la source fiscale. Celle-ci fournit toutes les données comptables ainsi que les

investissements. Elle est complétée par les DADS (Déclarations annuelles de données sociales) que remplissent également toutes les entreprises pour permettre le calcul des cotisations sociales qu'elles ont à verser. Ces déclarations fournissent l'emploi salarié et les rémunérations.



Ces données administratives ne donnent cependant pas toutes les informations recherchées. En particulier, elles ne permettent pas de déterminer le classement sectoriel des entreprises ayant plusieurs activités. Chaque entreprise a certes un code APE (Activité principale exercée), mais ce code n'est pas forcément à jour. Il est attribué à chaque entreprise au moment de sa création, en fonction de sa production principale. Souvent, il reste inchangé alors que l'activité principale se modifie progressivement. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une entreprise industrielle passe de la production d'un bien à un autre bien voisin mais relevant d'un autre code APE, ou qu'elle développe son activité commerciale et que celle-ci devient prépondérante. Le classement sectoriel de l'entreprise ne reflète plus alors la réalité.

Deux nouvelles enquêtes légères

C'est pourquoi, deux enquêtes statistiques, plus légères toutefois que les anciennes EAE, ont été mises

en place pour compléter le dispositif : l'EAP, Enquête annuelle de production, dans l'industrie, et l'ESA, Enquête sectorielle annuelle, dans les autres secteurs. Comme pour les EAE, ces enquêtes interrogent toutes les entreprises dont les effectifs dépassent un certain seuil, et un échantillon pour les autres. Les entreprises fournissent la répartition de leur chiffre d'affaires par branches, ce qui permet de déterminer le secteur auquel elles appartiennent.

Dans certains secteurs, des informations spécifiques sont également demandées : sur le type de clientèle dans le commerce et les services, sur la nature des ouvrages réalisés pour la construction, par exemple. Dans l'industrie, l'EAP demande aux entreprises la répartition de leur production par produits, à un niveau très fin ; elle se substitue à la fois à l'ancienne EAE et aux Enquêtes annuelles de branche (EAB) et a donc fortement contribué à la réduction de la charge de réponse. Mais cela a aussi conduit l'administration à mettre fin aux

EAB encore réalisées par des organismes professionnels agréés ; pour être confrontées aux données fiscales, ces enquêtes doivent en effet couvrir l'intégralité des activités des entreprises et il n'était pas possible de conserver un système mixte couvert en partie par l'État et en partie par les organismes professionnels. Par ailleurs, l'EAP propose la réponse par internet, que choisissent 90 % des répondants.

L'originalité, et en même temps la complexité, du nouveau dispositif résident dans l'exploitation simultanée des sources administratives et des sources enquêtes. Les informations collectées par l'enquête, qui ne sont donc connues que sur un nombre restreint d'entreprises, conduisent par exemple au reclassement de nombre d'entre elles dans de nouveaux secteurs ; ce reclassement est « projeté » sur les sources administratives et donne donc une image à la fois unique et plus exacte du système productif français.

Une même précision en interrogeant moins d'entreprises

Pour les enquêtes complémentaires EAP et ESA, de nouvelles méthodes d'estimation ont été mises au point, tirant parti du fait que, pour certaines variables, en particulier le chiffre d'affaires, on disposait de données exhaustives. Ces nouvelles méthodes ont permis de diviser l'échantillon par deux pour les entreprises au-dessous du seuil d'exhaustivité, tout en gardant la précision qu'auraient donnée les méthodes traditionnelles. Cela a contribué à réduire encore la charge de réponse pour les entreprises et la charge de travail pour les services statistiques.

Le profilage des groupes

Les grands groupes d'entreprises représentent une réalité économique majeure. Mais ces groupes n'ont pas de personnalité juridique, ce qui rend difficile leur prise en compte dans la statistique d'entreprises.

Depuis 1982, l'Insee effectue une enquête, dite Lifi, qui permet d'établir une liste des groupes ayant une activité en France, avec pour chacun l'ensemble de ses filiales et les « Liaisons Financières » entre elles. Il s'agit d'aller plus loin dans le cadre d'Esane, en décomposant les groupes en « entreprises », selon une définition issue d'un règlement européen et reprise dans un décret d'application de la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 : « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. »

Le profilage des groupes consiste à les décomposer en « entreprises » ainsi définies. L'opération aura un double avantage. D'une part, toutes les statistiques, sectorielles en particulier, devront prendre en compte ces entreprises plutôt que les filiales. Leur pertinence en sera améliorée. D'autre part, les enquêtes statistiques n'interrogeront plus les filiales des groupes, mais directement les entreprises issues de leur profilage, ce qui pour de nombreux sujets sera plus approprié.

Cependant, le profilage est une opération lourde, car il doit se faire au cas par cas, au moins pour les grands groupes. L'opération a été lancée fin 2010.





L'Insee facilite l'accès aux données

L'Insee s'efforce de tirer parti au mieux de l'outil de diffusion que constitue l'internet. L'année 2010 a vu en particulier des améliorations sensibles concernant l'accès aux données localisées et aux séries chronologiques.

Grâce à l'internet, l'Insee, comme d'ailleurs les autres Instituts nationaux

de statistique, est en mesure de diffuser beaucoup plus facilement que par le passé les informations qu'il élabore. Les utilisateurs ont maintenant accès en ligne à cette information. De plus, l'Insee a décidé de mettre en ligne la totalité de sa production, ce qui fait que l'information à laquelle les utilisateurs ont

facilement accès est infiniment plus riche que par le passé. Cette information est en outre entièrement gratuite.

L'Insee s'efforce d'améliorer sans cesse l'outil de diffusion que constitue l'internet. C'est ainsi qu'en 2008, il a mis en ligne une version entièrement renouvelée de son site. En 2010, de nouvelles innovations marquent la poursuite de cet effort. Le but principal recherché était une plus grande cohérence et une meilleure harmonisation dans l'offre de l'Insee.

Les données localisées

Un effort particulier a porté sur les données localisées, qui sont parmi les plus demandées, à tous les degrés de détail, depuis le niveau infracommunal jusqu'au niveau régional. Jusqu'en 2010, ces données figuraient dans trois espaces différents : le site principal de l'Insee, insee.fr, un site « statistiques locales », et le site du recensement de la population. Il en résultait des redondances, la même information pouvant se trouver sur deux voire trois sites, mais surtout des difficultés de navigation pour les internautes. Ceux-ci ne savaient pas toujours vers quel site se diriger pour trouver les informations qu'ils recherchaient.

Depuis le 30 novembre 2010, le site « statistiques locales » a été intégré dans insee.fr. Les utilisateurs habituels du site insee.fr peuvent ainsi avoir accès aux données localisées dans un environnement qui leur est devenu familier. Une double entrée a été prévue pour ces données : soit par une boîte « données locales » située sur la page d'accueil, soit parmi les bases de données, elles-mêmes atteintes par l'intermédiaire du bandeau supérieur du site.



Les internautes disposeront désormais de toutes les fonctionnalités du site insee.fr : en particulier son moteur de recherche, et un accès facile aux « métadonnées » qui permettent de comprendre et d'utiliser au mieux les données statistiques : les définitions utilisées, la description des sources. Les utilisateurs doivent en effet pouvoir interpréter correctement les informations qui leur sont fournies.

L'information disponible a été enrichie. Les tableaux présentant des comparaisons régionales et départementales sont plus nombreux, les bases de données sont mises à jour en continu. Une cartographie interactive est proposée pour près de 80 indicateurs, à différentes échelles géographiques. Ces indicateurs sont désormais disponibles pour les intercommunalités.

Par ailleurs, l'opération a rendu possible le référencement pour l'ensemble des pages, des variables et des noms de lieux. La recherche de ces données par l'intermédiaire des moteurs de recherche sera ainsi plus efficace. Les internautes recherchant des données sur tel ou tel type de territoire les trouveront plus facilement.

Les séries chronologiques

Autre nouveauté de l'année 2010, l'accès entièrement renouvelé à la Banque de données macroéconomiques, la BDM. Créée au début des années 1980, elle avait été mise en ligne en juin 2007, mais était difficile à consulter

par les non-spécialistes. Son interface de recherche et de consultation a été renouvelée, et les internautes peuvent désormais retrouver aisément les séries qu'ils recherchent.

Le champ de cette banque de données est extrêmement large. Il va en fait au-delà de la macroéconomie, et couvre l'ensemble des domaines économiques et sociaux. C'est pourquoi elle apparaît désormais sur le site sous l'intitulé : « indices et séries chronologiques ». Les internautes ont ainsi accès à 100 000 séries, mises à jour rapidement et régulièrement, tout en conservant la mémoire de leurs informations sur la période la plus longue possible. Ils ont ainsi à leur disposition un ensemble d'informations extrêmement riche, en particulier toutes les informations nécessaires au diagnostic conjoncturel, et plus généralement à l'analyse des fluctuations de l'activité économique. Les données sont principalement nationales, parfois régionales, rarement départementales.

Un effort particulier a été fait pour que les internautes trouvent aisément parmi le très grand nombre de séries proposées celles qui les intéressent. La solution retenue a été un accès par une arborescence : l'internaute choisit d'abord un thème parmi une première liste de 10 thèmes,





puis à nouveau parmi une liste de sous-thèmes, puis éventuellement dans une nouvelle liste de sous-thèmes. Il a alors accès à un tableau. Il peut demander un graphique, exporter des informations. Là aussi, à chaque série est associée une documentation aisément accessible, sur les définitions et nomenclatures utilisées notamment.

Lorsqu'une série fait l'objet de révisions méthodologiques, elle est arrêtée et remplacée par la nouvelle série. Les séries arrêtées sont conservées dans la base et restent consultables. Il en existe 50 000. La BDM elle-même contient par ailleurs 250 000 séries supplémentaires, essentiellement des séries arrêtées. Les plus utiles seront progressivement mises en ligne, quand la documentation nécessaire sera disponible.

La mise en place du Centre d'accès sécurisé distant (CASD)

L'information statistique sur les ménages a longtemps été fournie uniquement sous forme de tableaux. Mais les choses ont changé avec les progrès en matière de stockage et de traitement de l'information, concomitants avec le développement des méthodes de traitement des données. Pour de nombreux travaux, les chercheurs ont besoin d'avoir accès aux « fichiers détail » des enquêtes,

c'est-à-dire à des fichiers comportant un enregistrement par unité enquêtée, enregistrement comprenant toutes les informations sur cette unité.

Répondre à cette demande fait partie de la mission de service public de l'Insee. Mais donner l'accès aux fichiers poserait un problème : les personnes qui répondent à une enquête doivent en effet avoir la garantie que la confidentialité de leur vie personnelle est assurée. Ceci est d'ailleurs expressément prévu par la loi. Certes les fichiers sont anonymes. Mais, si les informations sur une personne ou un ménage sont nombreuses et détaillées, comme c'est souvent le cas, il devient possible, par recoupements, de retrouver l'identité de certaines des personnes ayant répondu à l'enquête.

Une première solution a consisté à mettre à disposition des chercheurs des fichiers dits « anonymisés » : les informations les plus susceptibles de permettre une identification, comme la localisation précise ou la profession détaillée, sont supprimées ou remplacées par des informations plus regroupées. Mais cela signifie qu'une partie de l'information est perdue, et que beaucoup d'études fines restent impossibles.

L'idée qui s'est imposée est alors que les chercheurs puissent effectuer les exploitations statistiques qu'ils souhaitent sur les fichiers complets, sans être en possession de ces fichiers. Pour qu'ils soient en mesure de le faire

dans leurs locaux habituels de travail, ou dans des lieux proches, un CASD, Centre d'accès sécurisé distant, a été mis en place.

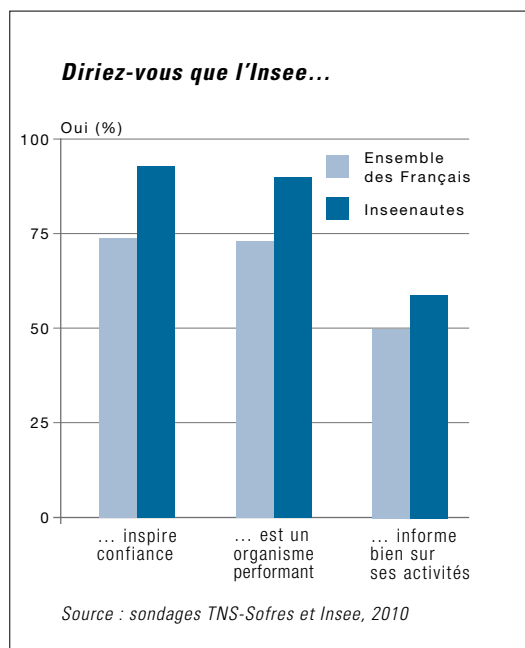
De nombreuses précautions ont été prises pour éviter tout risque de copie ou de transfert sur un autre support des informations contenues dans ces fichiers. Une architecture informatique hautement sécurisée a été conçue, afin de protéger rigoureusement la confidentialité des données. La fiabilité du dispositif a été auditée avec succès par une société informatique spécialisée.

Par ailleurs, l'accès n'est donné que pour une durée limitée, dans le cadre

de projets de recherche bien définis, à des personnes nommément autorisées par les autorités compétentes, après avis du Comité du secret statistique ; ces personnes sont au préalable sensibilisées aux aspects juridiques.

La mise en production du dispositif actuel a commencé en février 2010. Fin 2010, 40 chercheurs travaillaient sur 24 projets, dans 15 sites, en France ou à l'étranger.

En janvier 2011, le CASD a été l'un des lauréats de la première vague de l'appel à projet « Équipements d'excellence » (Équipex) lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Trois Français sur quatre font confiance à l'Insee

« L'Insee est un organisme qui inspire confiance ». Interrogés par TNS-Sofres fin septembre 2010, trois Français sur quatre déclarent que cette proposition correspond « plutôt » ou « tout à fait » à leur propre opinion. Parmi les « insee-nautes » - internautes fréquentant le site de l'Insee - neuf sur dix ont confiance dans l'Institut. Ils ont répondu en octobre 2010 à une enquête proposée sur le site insee.fr intitulée « Votre avis nous intéresse ». Neuf sur dix jugent aussi les informations produites par l'Institut « indispensables » et « fiables ». Et autant trouvent l'Institut « performant ». Les résultats étaient identiques en 2009.

Si les Français ont confiance dans l'Institut, il n'en va pas forcément de même envers tous « les chiffres et les données publiés sur la situation économique et sociale en France ». Beaucoup attendent que ces chiffres et données reflètent davantage la situation qu'ils vivent et celle de leurs proches. Ils souhaitent également mieux connaître les activités de l'Institut. Les insee-nautes jugent parfois les commentaires ou les explications trop techniques, et le recours au vocabulaire spécialisé excessif. Un défaut de pédagogie que l'Institut s'emploie à corriger... avec l'aide de ses utilisateurs.



Annexes

Ressources humaines à l'Insee

Effectifs au 1^{er} janvier 2011

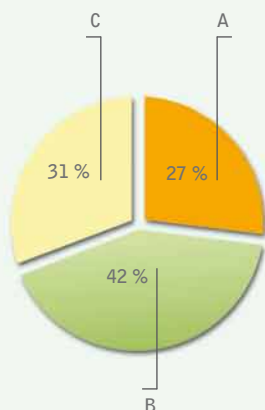
| Catégorie d'agent | A | B | C | Ensemble |
|--|-------|-------|-------|----------|
| Effectifs par catégorie d'agent et par sexe | | | | |
| Femmes | 44 % | 63 % | 78 % | 63 % |
| Hommes | 56 % | 37 % | 22 % | 37 % |
| Ensemble | 1 480 | 2 275 | 1 662 | 5 417 |

| Répartition des effectifs par catégorie d'agent selon le sexe | | | | |
|---|------|------|------|-------|
| Femmes | 19 % | 42 % | 39 % | 100 % |
| Hommes | 41 % | 41 % | 18 % | 100 % |
| Ensemble | 27 % | 42 % | 31 % | 5 417 |

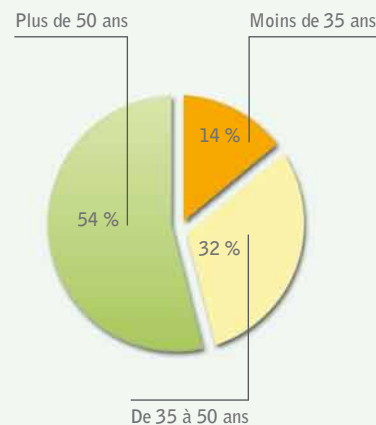
| Répartition des effectifs par tranche d'âge selon la catégorie d'agent | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Moins de 35 ans | 20 % | 15 % | 9 % | 14 % |
| De 35 à 50 ans | 35 % | 35 % | 25 % | 32 % |
| Plus de 50 ans | 45 % | 50 % | 66 % | 54 % |

Effectifs au 1^{er} janvier 2011

Effectifs par catégorie



Effectifs par tranche d'âge



Ressources humaines à l'Insee

Effectifs au 1^{er} janvier 2011

| Catégorie d'agent | A | B | C | Ensemble | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Direction générale | 661 | 423 | 191 | 1 275 | 24 % |
| Directions régionales | 678 | 1 703 | 1 418 | 3 799 | 70 % |
| Alsace | 18 | 51 | 31 | 100 | |
| Antilles-Guyane | 31 | 61 | 56 | 148 | |
| Aquitaine | 25 | 67 | 61 | 153 | |
| Auvergne | 16 | 39 | 39 | 94 | |
| Bourgogne | 21 | 67 | 44 | 132 | |
| Bretagne | 32 | 73 | 39 | 144 | |
| Centre | 22 | 65 | 65 | 152 | |
| Champagne-Ardenne | 19 | 50 | 58 | 127 | |
| Corse | 8 | 24 | 10 | 42 | |
| Franche-Comté | 12 | 54 | 18 | 84 | |
| Île-de-France | 32 | 109 | 96 | 237 | |
| La Réunion (y c. Mayotte) | 18 | 48 | 23 | 89 | |
| Languedoc-Roussillon | 25 | 64 | 52 | 141 | |
| Limousin | 15 | 45 | 24 | 84 | |
| Lorraine | 23 | 71 | 39 | 133 | |
| Midi-Pyrénées | 47 | 72 | 102 | 221 | |
| Nord - Pas-de-Calais | 51 | 118 | 106 | 275 | |
| Basse-Normandie | 36 | 130 | 46 | 212 | |
| Haute-Normandie | 19 | 65 | 59 | 143 | |
| Pays de la Loire | 58 | 108 | 179 | 345 | |
| Picardie | 15 | 52 | 26 | 93 | |
| Poitou-Charentes | 19 | 48 | 39 | 106 | |
| Provence - Alpes - Côte d'Azur ⁽¹⁾ | 61 | 115 | 115 | 291 | |
| Rhône-Alpes | 55 | 107 | 91 | 253 | |
| Centres nationaux informatiques (CNI) | 141 | 149 | 53 | 343 | 6 % |
| Nantes | 51 | 53 | 26 | 130 | |
| Orléans | 25 | 39 | 9 | 73 | |
| Paris | 65 | 57 | 18 | 140 | |
| Total Insee | 1 480 | 2 275 | 1 662 | 5 417 | 100 % |
| Genes | 253 | 35 | 30 | 318 | |

⁽¹⁾ Ces effectifs incluent ceux de l'ex-CNI d'Aix-en-Provence



Formation des agents de l'Insee en 2010

| Catégorie d'agent | A | B | C | Total |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux de participation aux actions de formation ⁽¹⁾ | | | | |
| Femmes | 74 % | 84 % | 76 % | 79 % |
| Hommes | 62 % | 82 % | 76 % | 72 % |
| Ensemble | 67 % | 83 % | 76 % | 76 % |

⁽¹⁾ Part des agents ayant suivi une formation au cours de l'année

| Nombre moyen de jours par agent formé | | | | |
|--|------------|-------------|------------|------------|
| Femmes | 7,2 | 10,8 | 5,5 | 8,2 |
| Hommes | 6,8 | 13,8 | 7,1 | 9,9 |
| Ensemble | 7,0 | 11,9 | 5,9 | 8,8 |

Budget de l'Insee

| En millions d'euros | Loi de finances initiale de 2010 |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Budget de personnel | 361,6 |
| Budget de fonctionnement | 31,9 |
| Budget d'investissement | 2,0 |
| Budget d'intervention | 22,9 |
| Total | 418,4 |

Directeur de la publication : Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef : Daniel Temam

Réalisation : direction de la Diffusion et de l'Action régionale
division de la Communication externe (DCE)

Coordination : Françoise Dussert, Catherine Adam,
Véronique Dutrech, Catherine Rouanet (DCE)

Conception et réalisation : ineiaki global design

Crédits photos :

© ineiaki global design
© Insee / Dominique Vannoote
© Arianespace / ESA / CNES
© Bercy Sircom / Patrick Bagein
© Collections EP. / Photo Lavialle Philippe / EP.
© James Hardy / Photo alto
© Isabelle Rozenbaum / Photo alto
© John Dowland / Photo alto
© Ryan McVay / PhotoDisc
© Collection : Thinkstock
© Goodshoot
© Phovoir
© BrandX

Imprimé en France en 2011

Imprimeur : Jouve
1 rue du Docteur Sauvé, 53100 MAYENNE

Éditeur : © Insee
18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 PARIS CEDEX 14

Dépôt légal : Février 2011
ISBN 978-2-11-068571-1

Produ
Diffus

former

Dif

Prod

Analy

rdon

A

Former

rodui

Analyser

Fo

anal

duire

Dif

Coordonner

P

Ana

orme